



Mercredi 9 décembre 2021

Monsieur Pascal KUHN
Directeur des Ressources Humaines France Airbus Helicopters

N/REF : 21/LET/12

OBJET : Demande application loi finance du 1 décembre 2021

Monsieur Le Directeur des Ressources Humaines France,

La loi des finances du 1er décembre 2021 instaure une indemnité inflation d'un montant de 100€.

Cette indemnité peut être versée aux salariés sur le bulletin de paie de décembre, et est remboursable à l'entreprise sur les charges sociales dues à l'URSSAF sur cette même période.

Elle concerne les salariés ayant un contrat de travail au mois d'octobre 2021 au moins et ayant une rémunération inférieure à 2600€ brut.

La CFE-CGC sollicite par votre biais, Airbus Helicopters quand à l'application de cette indemnité pour le personnel répondant à ces critères.

Dans l'attente de votre réponse rapide à ce sujet compte tenu du contexte de temps, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Directeur des Ressources Humaines France, nos cordiales salutations.

Le DSC adjoint CFE-CGC
Ludovic ANDREVON

Le DSC CFE-CGC
Claude ROCOVIZ

Courrier porté à l'attention du personnel / Copie Coordination